

Service de l'urbanisme

186, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques, QC, J0K 2R0
Tél. : 450 839-3671, postes 7660 et 7662 | Téléc. : 450 839-2387
urbanisme@st-jacques.org
inspecteur@st-jacques.org

Le dépôt d'une demande d'autorisation peut se faire en personne, par la poste ou par courriel aux adresses indiquées en haut du formulaire. Tous les plans doivent être déposés en **version papier et électronique** (en format PDF). Le traitement de la demande débute lorsque l'ensemble des documents et renseignements requis ont été reçus et que le paiement a été effectué.

Information sur l'immeuble visé par la demande

Matricule	
Désignation cadastrale (numéro de lot)	
Adresse	

Identification du propriétaire

Nom			
Adresse			
N° de téléphone			
Courriel			

Identification du requérant (Si différent du propriétaire, fournir une procuration)

Nom			
Adresse			
N° de téléphone			
Courriel			

Description des travaux

Type de bâtiment	
<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Industriel	<input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Agricole <input type="checkbox"/> Autre

Échéancier et coût estimé des travaux de construction

Date de début des travaux	
Date de fin des travaux	
Coût estimé des travaux	

Exécutant des travaux

<input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Entrepreneur licencié	<input type="checkbox"/> Gestionnaire de projet	<input type="checkbox"/> Donneur d'ouvrage
Nom			
Adresse			
N° de téléphone			
Courriel			
N° RBQ			

Documents à fournir pour l'analyse de votre dossier

Veillez cocher les documents fournis *

Procuration du propriétaire (si le demandeur n'est pas propriétaire) autorisant le mandataire à agir en son nom

- Un plan d'implantation exécuté à l'échelle par un arpenteur-géomètre, montrant :
- a) Les dimensions et la superficie du terrain
 - b) À la demande du fonctionnaire désigné, les niveaux actuels et projetés du sol, mesurés à partir d'un repère situé sur le terrain ou en bordure de celui-ci
 - c) Les lignes de terrain et les rues adjacentes
 - d) La localisation et la projection au sol du bâtiment faisant l'objet de la demande ou déjà existant;
 - e) La localisation de tout cours d'eau protégé situé à moins de 100 mètres et de la bande de protection riveraine, le cas échéant

Les plans, élévations, coupes, croquis et devis requis pour compréhension claire du projet de construction et de son usage. Ces plans doivent être dessinés à l'échelle et être signés et scellés par un professionnel membre d'un ordre professionnel reconnu pour tous travaux relatifs à la construction d'un nouveau bâtiment principal

- Un plan à l'échelle des aménagements extérieurs et paysagers comprenant :
- a) Le nombre, la localisation et les dimensions des cases de stationnement, des allées d'accès, des aires de chargement et de déchargement
 - b) L'aménagement paysager projeté des espaces libres, incluant la localisation et la largeur des passages piétonniers, la localisation des clôtures, haies et murets ainsi que la localisation et les dimensions de tout espace vert, (gazon, arbres et arbuste)
 - c) L'emplacement de murs de soutènement, s'il y a lieu
 - d) Le niveau de la nappe phréatique, s'il y a lieu
 - e) La localisation des installations septiques s'il y a lieu
 - f) La localisation de tout cours d'eau et de la bande de protection riveraine pour les terrains riverains
 - g) L'emplacement des servitudes

Une étude technique signée et scellée par un ingénieur démontrant la possibilité de construire sans danger dans une zone de glissement de terrain, s'il y a lieu

Les divers permis, certificats et autorisations requis par les autorités gouvernementales, s'il y a lieu;

Les plans et devis relatifs à une fondation sur pieux vissés doivent être signés et scellés par un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs

Paiement des frais :

Nouvelle construction résidentielle	Unifamiliale 200 \$ De 1 logements et plus :200 \$ + 100 \$ par logement Dépôt de garantie : 1 000 \$ (Remboursable suite à la réception d'un certificat de localisation)
Nouvelle construction commerciale ou industrielle	3 \$ pour chaque 1 000 \$ du coût de construction) Dépôt de garantie : 1 000 \$ (Remboursable suite à la réception d'un certificat de localisation)
Nouvelle construction agricole	200 \$ Dépôt de garantie : 1 000 \$ (Remboursable suite à la réception d'un certificat de localisation)

*** Des documents supplémentaires peuvent être exigés**

Les documents exigés varient selon le type de bâtiment, à cet effet, veuillez-vous informer auprès du service de l'urbanisme.

Déclaration du requérant

Je soussigné (e) _____, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-haut sont complets et exacts .Je déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur.

Signature du requérant

Nom et prénom

Date